

# **CAHIER DES CHARGES ATELIER**

# Animer une Assemblée Générale ou un Conseil d'Administration

#### **Constat**

L'assemblée générale et le conseil d'administration sont deux instances décisives de l'association. Il est important de respecter les textes et de rédiger les procès-verbaux. Plusieurs associations reconnaissent ne pas savoir comment animer une séance et/ou rédiger les procès-verbaux de la séance.

## **OBJECTIFS A ATTEINDRE**

Afin d'accompagner les responsables associatifs, nous souhaiterions mettre en place deux ingénieries pour répondre à la problématique :

- Rappel sur les instances d'une association
  - o Qu'est-ce que une assemblée générale,
  - o Qu'est-ce qu'un conseil d'administration,
- Comment organiser une AG ou un CA
  - Ce que disent les statuts,
  - o Qui, quand et comment convoquer,
- Comment animer une AG ou un CA
  - o Rôle du président et du secrétaire de séance,
  - Respect les points à l'ordre du jour,
  - o Gérer le temps de parole,
- Comment rédiger le procès-verbal de l'association

A l'issu de l'atelier, le participant devra être capable de :

- Organiser et animer une AG ou un CA
- Rédiger un procès-verbal

#### Méthodologie

L'accompagnement a pour objectif de mettre en relation les structures avec des experts (et non de simples formateurs) capables d'apporter à la fois des éléments théoriques mais aussi des clefs d'analyse pratique et des orientations en termes de démarche à partir des questionnements posés par les participants.

### **MODALITES DE SELECTION DU PRESTATAIRE**

Les domaines de compétences requis pour cette intervention sont :

- Connaissance du tissu associatif local,
- Connaissances des institutions locales de Saint Martin,
- Compétences en projet associatif,
- Compétences en gouvernance associative,



- Compétence en gestion administrative,
- Bilingue français/anglais.

Une expérience de l'appui aux acteurs associatifs employeuses est recommandée ainsi qu'une pratique du diagnostic collectif et de l'animation de sessions d'appui-conseil collectives.

### Modalités de participation à l'Atelier

Chargé de suivi en charge de l'action : Laïla FREEDOM <u>Ifreedom@initiative-saint-martin.fr</u>

Modalités générales : Se référer au document annexe « Modalités Générales ».

# Délais de réponses :

Ouverture de l'appel à proposition	Vendredi 13 janvier 2017
Clôture de l'appel à proposition	Mardi 31 janvier 2017
Réponse au candidat retenu	Lundi 6 février 2016

**Modalités de fonctionnement :** Le consultant devra alterner apports théoriques et pratiques si possible sur la base des cas concrets des associations participantes. <u>La prestation demandée n'est pas une formation, mais bien un atelier collectif</u> dont l'objet est de favoriser les échanges et les synergies entre les participants et de les aider à améliorer leurs propres pratiques.

Participants: Membres bénévoles d'une association.

#### Durée et modalités de l'accompagnement :

- **Durée**: 2h30 en fin d'après-midi, début de soirée (1 jour au choix du lundi au vendredi).
- Date de réalisation des ateliers : 1 session tous les 2 mois en fonction du nombre d'inscrits.
- Lieu : à déterminer par le prestataire.
- Conditions d'inscription : Etre une association déclarée avec un bureau actif et remplir les prérequis demandés.

Cette action est cofinancée par :











